

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2019 A 19 HEURES**  
**ORDRE DU JOUR**

Monsieur le Maire déclare la séance du conseil municipal du 16 septembre 2019 ouverte.

Absents excusés : Mr MECHIN Jean-Louis, Mr CHABOT François

Procuration : Mr MECHIN Jean-Louis à Mr AUBRY Didier

Secrétaire de séance : Mr AUBRY Didier

**L'ordre du jour appelle les sujets suivants :**

**APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2019.**

A l'unanimité les membres du conseil municipal approuvent le procès-verbal du 24 juin 2019.

**FINANCES :**

Situation exposée par Monsieur le Maire :

**- Budget communal : - Etat des finances au 15 septembre 2019**

Fonctionnement :	Dépenses :	- 482 131.45	€uros
	Recettes :	+ 614 096.46	€uros
	Excédent :	+ 131 965.01	€uros
	Excédent antérieur :	+ 361 927.79	€uros
	Total :	+ 493 892.80	€uros
Investissement :	Dépenses :	- 1 778 395.49	€uros
	Recettes :	+ 1 922 225.20	€uros
	Excédent :	+ 143 830.71	€uros
	Déficit antérieur :	- 82 093.73	€uros
	Excédent :	+ 61 736.90	€uros

**- Indemnité de conseil au comptable du Trésor Public**

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal qu'il a reçu des demandes d'indemnité de conseil et de budget du comptable pour la période du 01/01/2019 au 31/08/2019.

Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal décident de verser une indemnité au comptable ayant œuvré du 14/03/2019 au 12/05/2019.

**- DM : Amortissements**

Afin de régulariser le solde de l'amortissement de la rénovation de l'éclairage public, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de valider la décision modificative suivante :

BUDGET PRINCIPAL	COMPTE	DEPENSE	RECETTE
Fonctionnement	022 Dépenses imprévues	- 0.01 €uros	
Fonctionnement	6811 Dotation aux amortissements	+ 0.01 €uros	
Investissement	28041581 Amortissement biens immobiliers		+ 0.01 €uros
Investissement	2313 Constructions	+ 0.01 €uros	+ 30 000.00 €uros
TOTAL		0 €uros	0 €uros

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité valident cette délibération.

**- DM : Prêt AGILOR – Transfert de compte**

Afin de régulariser les comptes pour le paiement du prêt AGILOR (achat nouveau tracteur), Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de valider la décision modificative suivante :

BUDGET PRINCIPAL	COMPTE	DEPENSE	RECETTE
Investissement	1641 Emprunts en €uros	+ 2 200.00 €uros	
Investissement	1641 Emprunts en €uros		+ 2 200.00 €uros
TOTAL		2 200.00 €uros	2 200.00 €uros

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité valident cette délibération.

Situation exposée par Monsieur le maire :

**- Budget assainissement : Etat des finances au 15 septembre 2019**

Fonctionnement :	Dépenses :	- 44 590.79	€uros
	Recettes :	+ 53 819.60	€uros
	Excédent :	+ 9 228.81	€uros
	Excédent antérieur :	+ 159 229.42	€uros
	Total :	+ 168 458.29	€uros

Investissement :	Dépenses :	- 71 401.08	€uros
	Recettes :	+ 39 258.00	€uros
	Déficit :	- 32 143.08	€uros
	Excédent antérieur :	+ 24 189.94	€uros
	Déficit :	- 7 953.14	€uros

**- SDE18 : Plan de financement pour la rénovation de l'éclairage public suite à une panne chemin des Fougères**

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du conseil municipal du plan de financement prévisionnel concernant la rénovation d'un éclairage public (investissement de 699.00 € HT financés à 50% par le SDE18 et à 50% par la mairie) situé chemin des Fougères.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal valident ce plan de financement et autorisent Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires.

**- Levées Topographiques des réseaux d'assainissement : Lettre de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne**

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne qui informe qu'en vertu des modalités d'aide du 11<sup>ème</sup> programme, aucune aide financière ne sera accordée à la commune pour la réalisation de levés topographiques des réseaux d'assainissement.

Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal décident toutefois de réaliser cette opération.

**- Assurance : Remboursement cotisation ancien tracteur**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la commune a reçu un chèque de 46.61 € en remboursement de la cotisation d'assurance de l'ancien tracteur.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du conseil municipal acceptent l'encaissement de ce chèque.

**- Remboursement du barnum 5\*5**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que, suite aux dégâts constatés sur le barnum 5\*5 prêté à une association, la commune a reçu en dédommagement un chèque de 931.60 € et un chèque de 200.00 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du conseil municipal acceptent l'encaissement de ces chèques.

**- Location salle polyvalente : Remboursement d'une location**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une locataire a annulé sa location de salle polyvalente mais qu'elle avait versé un chèque d'acompte de 245.00 €. Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de la rembourser car la salle polyvalente « Espace Heure Bleue » a été relouée sur le même week-end.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du conseil municipal autorisent Monsieur le Maire à faire les démarches pour rembourser cette personne.

**AFFAIRES GENERALES :**

**- SDE18 : Adhésion au groupement de commandes pour le diagnostic de la qualité de l'air intérieur**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le SDE18 va passer un appel d'offre pour rechercher un prestataire qui effectuera un diagnostic de la qualité de l'air intérieur des bâtiments. Les bâtiments concernés sont la nouvelle école et la cantine garderie.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du conseil municipal décident d'adhérer à ce groupement de commandes et autorisent Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

**- Déclaration d'intention d'aliéner**

Monsieur le maire, conformément à la délégation qui lui a été accordée, informe qu'il n'a pas préempté sur :

La parcelle C n°796 située 9 rue du parc d'une superficie de 12a 77ca,

La parcelle C n°734 située 36 route de St Martin d'une superficie de 13a 05ca,

La parcelle B n°755 située 27 route de St Martin d'une superficie de 35a 93ca,

Les parcelles D n°367 et 1455 situées à la Prinquette d'une superficie de 91a 54ca,  
Les parcelles B n°643, 645, 648 et 767 situées La Creusée d'une superficie de 10a 02ca,  
La parcelle B n°878 située La Fontaine St Sulpice d'une superficie de 17a 48ca,  
La parcelle B n°462 située 14 rue des rois d'une superficie de 53a 39ca,  
Les parcelles B n°644, 646 et 647 situées 3 chemin de la Creusée d'une superficie de 07a 72ca.

**- SAFER DU CENTRE : Informations sur les ventes**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la Safer du Centre n'a pas préempté sur la parcelle A n°1082 située Les Brosses et sur la parcelle C n°388 située Les terrajeaux.

**- CCTHB : - Lettre de la Préfecture sur l'opposition au transfert des compétences « eau et assainissement »**

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de la Préfecture concernant l'opposition au transfert « eau » et « assainissement » à la communauté de communes Terres du Haut Berry. Ce transfert est reporté au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

**Arrivée de Monsieur CHABOT François, Maire-Adjoint à 19 heures 20.**

**- Transfert partiel de la taxe d'aménagement**

Mr Jean-François MERE, conseiller municipal, membre de la commission économique de la communauté de communes Terres du Haut Berry commente la note sur le transfert partiel de la taxe d'aménagement qu'il a envoyé à tous les membres du conseil municipal. Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal, à l'unanimité, décident de voter le transfert partiel de la taxe d'aménagement à la communauté de communes Terres du Haut Berry, le conseil municipal aura à se prononcer sur les modalités choisies (deux scénarios possibles) lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

**- Création d'une commission « Affaires Sociales »**

Aucune proposition de liste n'ayant été faite, ce dossier est reporté au prochain conseil municipal.

**- Assainissement collectif : RPQS 2018**

Monsieur le Maire donne lecture et commente le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public d'assainissement collectif 2018.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du conseil municipal adoptent ce rapport.

**COMMUNICATION ET ASSOCIATIONS**

**- Travaux d'amélioration Espace Heure Bleue**

Monsieur François CHABOT, Maire-Adjoint, fait part aux membres du conseil municipal qu'il a demandé plusieurs devis pour occulter la salle polyvalente. Après les avoir étudiés il propose de retenir celui de Stores Fermetures Diffusion qui installera des volets roulants solaires pour un montant de 5500.00 euros.

**- Bulletin municipal**

Monsieur François CHABOT, Maire-Adjoint, propose que tous les membres du conseil municipal et pas seulement sa commission participent à l'élaboration du bulletin municipal.

**- FACILAVIE :**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que FACILAVIE remercie la municipalité pour l'attribution d'une subvention.

### **- Informations diverses**

Monsieur François CHABOT, Maire-Adjoint, informe les membres du conseil municipal :

- Qu'une réunion pour l'organisation du comice agricole aura lieu le 19 septembre 2019 à 19 heures à QUANTILLY
- Que le comice agricole aura lieu les 29 et 30 août 2020.
- Que le transport scolaire n'est pas assuré le mercredi midi pour certains enfants scolarisés au lycée Marguerite de Navarre quittant à 13 heures.
- Qu'il commence à prospecter pour le changement du photocopieur des écoles.
- Qu'il organise sa réunion avec toutes les associations le 23 septembre 2019 à 19 heures.
- Qu'il propose de racheter un barnum 6\*12 pour remplacer le 5\*5.
- Que le SDE18 commentera le rapport de suivi énergétique des bâtiments communaux lors d'une réunion organisée le 24 septembre 2019 à 18 heures 30 en mairie

### **EDUCATION**

#### **- Point sur la rentrée scolaire**

Madame Dominique LAVEAU, Maire-Adjoint informe les membres du conseil municipal que :

- la rentrée s'est bien passée, 92 enfants sont scolarisés et répartis comme suit :

PS-MS-GS - 29 enfants

GS CP – 26 enfants

CE1 CE2 – 20 enfants

CM1 CM2 – 17 enfants

- suite à une démission, une réorganisation du personnel a eu lieu.

### **ENVIRONNEMENT**

#### **- Construction de la nouvelle école :**

Monsieur Thierry PONTIER, Maire-adjoint informe les membres du conseil municipal que :

#### **- Points sur les travaux en cours**

La réception définitive des travaux devrait avoir lieu le jeudi 19 septembre 2019.

#### **- Transfert et déménagement**

Le déménagement s'effectuera pendant les vacances scolaires de toussaint.

Une visite du bâtiment sera organisée le samedi 26 octobre 2019 de 10 heures à 12 heures pour toute la population.

Au 4 novembre 2019, les élèves rentreront dans ce nouveau bâtiment.

#### **- Inauguration**

Nous sommes en attente d'une réponse de la Préfecture du Cher pour fixer la date.

#### **- Distribution des bacs jaunes**

Les habitants seront informés par un courrier de la CCTHB de la date de distribution des bacs jaunes remplaçant les sacs jaunes.

#### **- Opération broyage déchets verts sur la commune**

Qu'une opération broyage de déchets verts aura lieu le jeudi 3 octobre 2019 de 9 heures à 12 heures. Pensez à vous inscrire en mairie.

#### **- Information sur le PLUI**

Il n'a pas reçu les documents nécessaires pour informer les membres du conseil municipal des suites de la dernière réunion.

### **INFORMATIONS DIVERSES**

#### **SDE 18 : Rapport d'exploitation de l'éclairage public 2018**

Monsieur le Maire donne lecture et commente le rapport d'exploitation de l'éclairage public 2018 reçu

## **DATE DES VŒUX**

La date des vœux est fixée au 18 janvier 2020.

Monsieur François CHABOT, Maire-Adjoint, fait part aux membres du conseil municipal qu'il a reçu un mail de l'association Allogny Patrimoine qui souhaite connaître l'avancement du dossier du chemin dit du « renfermé ». Mme Dominique LAVEAU, Maire-Adjoint, répond qu'elle attend une réponse du géomètre.

D'autre part Monsieur Louis LEDUC propose aux membres du conseil municipal de leur expliquer les démarches qu'il a déjà effectué sur ce dossier.

La séance est levée à 19 heures 57.